

**APPEL PUBLIC DE PROPOSITIONS
POUR UN PROJET DE REVITALISATION
RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU
3465, AVENUE BENNY À MONTRÉAL**

VILLE DE MONTRÉAL | ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

DESCRIPTION : Il s'agit d'un appel public de propositions visant à obtenir des projets pour un éventuel développement de l'édifice situé au 3465, avenue Benny à Montréal. Le présent processus ne concerne pas l'obtention de biens ou de services par la Ville de Montréal, ni la cession, de quelque façon, de l'immeuble en question. Il s'agit simplement d'une recherche d'idées réalisables et durables et si, et seulement si, l'une d'elles est retenue, de nouvelles étapes seront entreprises, notamment en ce qui concerne l'occupation et l'utilisation de l'immeuble.

OBJET : L'appel public de propositions a pour objet la recherche de projets, dont le contenu doit présenter un volet ou plusieurs volets relevant des champs de compétences des arrondissements prévus aux articles 129 et suivants de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), notamment en matière de culture, de sports, de loisirs ou de développement social, pour revitaliser l'édifice situé au 3465, avenue Benny à Montréal. Si, après analyse et évaluation des projets reçus, l'un d'eux est retenu par le comité d'évaluation, sur recommandation de ce dernier, la Direction de l'arrondissement déterminera, si elle le souhaite et juge approprié d'aller de l'avant, les étapes subséquentes qui devront être suivies.

ADMISSIBILITÉ : L'appel de propositions s'adresse aux organismes à but non lucratif incorporés en vertu de la loi fédérale ou provinciale dont la mission s'insère dans l'un ou l'autre des champs de compétences des arrondissements prévus aux articles 129 et suivants de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), notamment en matière de culture, de sports, de loisirs ou de développement social.

Le proposant peut s'associer à différents partenaires et ainsi constituer une équipe de projet. Ceux-ci n'ont pas à présenter un statut d'organisme à but non lucratif. Par ailleurs, seul le proposant sera habilité à transiger avec la Ville dans les étapes subséquentes le cas échéant.

Le proposant doit être le principal porteur du projet et ce dernier doit être conforme à sa mission. Des usages accessoires sont toutefois permis, notamment pour assurer la faisabilité du projet, sa fonctionnalité et sa viabilité.

DÉPÔT DE CANDIDATURES : Les organismes intéressés à présenter leur candidature sont invités à se procurer le document d'appel public de propositions qui contient les informations nécessaires à la soumission des propositions.

Ces documents seront disponibles à compter du lundi 26 janvier 2015 au bureau Accès Montréal, situé au 5160, boulevard Décarie au rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9, contre un paiement de 25 \$ pour chaque devis, non remboursable, fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de **Ville de Montréal**, par carte de crédit ou de débit. Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Téléphone : 514 872-0311. Télécopieur : 514 872-5173

ÉCHÉANCES (RÉSUMÉ) :

- Visite du site : Du 3 février au 28 mars 2015
- **Dépôt des projets : 1^{er} mai 2015,
avant 11 h, heure locale**
- Rapport du comité d'évaluation : 8 juin 2015
- Approbation du conseil : 22 juin 2015

Des informations supplémentaires quant à cet échéancier ainsi qu'au dépôt des projets sont précisées au document d'appel public de propositions.

Montréal, le 26 janvier 2015